



25 - 26 - 27 OCT 2019
GRANDE HALLE DE LA VILLETTE

PRIX JEUNES TALENTS COMICS – COMIC CON PARIS 2019

REGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

Dans le cadre de COMIC CON PARIS 2019, qui se déroulera du 25 au 27 octobre 2019, à Paris – Grande Halle de la Villette, la société REED EXPOSITIONS FRANCE, SAS au capital de 90.000.000 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 410 219 364, dont le siège social est 52 Quai de Dion Bouton 92800 Puteaux organise le concours « PRIX JEUNES TALENTS COMICS » en collaboration avec URBAN COMICS et 20MINUTES, du 10 juillet 2019 au 26 octobre 2019. Il est ci-après dénommé « Concours ».

Ce Concours vise :

- à récompenser, parmi les projets qui seront reçus, la meilleure cover originale créée sur le thème : L'univers Batman ;
- à mettre en relation le lauréat du concours avec URBAN COMICS afin qu'ils envisagent ensemble et le cas échéant concrétisent, dans les conditions qu'ils détermineront, la réalisation d'une couverture originale et spéciale COMIC CON PARIS 2020 d'un comics de URBAN COMICS disponible au moment du Festival ;
- à permettre au lauréat d'être mis en lumière au travers de la promotion que fera REED EXPOSITIONS FRANCE du résultat du Concours.

ARTICLE 2 – CANDIDATS

Pour pouvoir participer, le candidat devra répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- être âgé de 18 ans ou plus à la date de l'envoi de son inscription ;
- être en capacité de contracter ;
- être un artiste français ou francophone ;
- n'avoir jamais été publié.

Chaque candidat peut présenter une ou plusieurs œuvre(s) au Concours.

Seules les œuvres originales n'ayant jamais fait l'objet de cession/concession de droits et/ou de publication (quel que soit le mode) sont admises à concourir.

ARTICLE 3 - INSCRIPTION AU CONCOURS

3.1. Pour participer, la demande d'inscription au Concours est à envoyer à partir du 10 juillet à l'adresse mail suivante : comicconparis@reedexpo.fr

L'inscription au Concours se fait par l'envoi d'un dossier d'inscription complet entendu comme comprenant l'ensemble des pièces suivantes :

A) le projet de cover répondant aux critères suivants :

- Thème : l'univers Batman
- Format : Cover Comics (maximum A4), couleurs ou N&B, toutes techniques de dessin et/ou de colorisation

- Envoi sous la forme d'un fichier numérique (PDF, jpeg, png...) en HD
- Ne pas comporter de pornographie, de propos ou illustrations racistes et discriminatoires ou plus généralement susceptibles de heurter le public, être réalisé avec soin et ne pas comporter d'insertion allant à l'encontre de l'ordre public ou de droits de tiers.

B) Un texte de présentation en français d'une page afin de présenter l'artiste et sa cover

3.2. La date limite d'envoi des dossiers d'inscription est fixée au 10 septembre 2019 minuit. Seuls les dossiers d'inscription complets seront pris en compte.

Les candidats sont informés que les dossiers d'inscription (en particulier les éléments accompagnant la fiche d'inscription) ne leur seront pas restitués après examen. Ils s'engagent en conséquence à prendre toutes les mesures nécessaires pour que cela n'entraîne aucun préjudice pour eux comme pour tout tiers, l'organisation n'encourant aucune responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation.

L'inscription au Concours est gratuite. L'ensemble des frais exposés par les candidats pour ce concours restent à leur charge.

ARTICLE 4 - CALENDRIER DU CONCOURS - SELECTION

Etape 1 : Présélection des dessins qui seront soumis au vote du public

Les dossiers d'inscription au Concours seront traités par l'équipe de COMIC CON PARIS qui effectuera une première sélection de 30 dessins maximum. Ces dessins seront publiés sur le site internet de COMIC CON PARIS, sur le site internet de 20MINUTES et sur la plateforme de votes en ligne à compter du 16 septembre 2019 et soumis au vote du public.

Pour opérer cette présélection, l'équipe se prononcera en fonction des critères suivants :

- Respect des éléments et critères constitutifs du dossier ;
- Respect du thème et du prérequis ;
- Qualité du dessin proposé ;
- Innovation, pertinence et cohérence de la démarche, en amont (sources, idées) et en aval (qualité du rendu) du projet

Les délibérations de l'équipe sont confidentielles. Ses décisions sont souveraines et sans appel. Les résultats seront annoncés le lundi 16 septembre 2019.

Etape 2 : Vote du public

Les dessins admis à l'issue de l'étape 1 seront publiés sur le site internet de COMIC CON PARIS, sur le site internet de 20MINUTES et sur la plateforme de votes en ligne. Sur ce dernier site, ils seront soumis au vote du public entre le 16 septembre et le 26 septembre 2019.

A la clôture des votes, les 10 dessins ayant obtenu le plus de votes seront déclarés finalistes.

Etape 3 : Finale lors de COMIC CON PARIS 2019

Les candidats sélectionnés lors de l'Étape 2 se rendront au COMIC CON PARIS le vendredi 25 octobre 2019 pour présenter leur cover au Jury du Concours (la composition de ce jury sera précisée sur le site de COMIC CON PARIS).

Seule l'entrée au COMIC CON PARIS pour le vendredi 25 octobre 2019 est offerte aux 10 finalistes. Les autres frais (notamment hôtellerie, restauration et déplacement) resteront à leur charge.

Le jury délibérera le vendredi 25 octobre 2019 à l'occasion d'une masterclass exceptionnelle et remettra en public et en présence des finalistes les prix associés à ce concours et indiqués à l'article 5.

L'avis de ce jury est souverain et sans appel.

ARTICLE 5 - PRIX ET RECOMPENSES

Le Gagnant remportera :

- la mise en relation avec URBAN COMICS afin qu'ils envisagent ensemble et le cas échéant concrétisent, dans les conditions qu'ils détermineront, la réalisation d'une couverture originale et spéciale COMIC CON PARIS 2020 d'un comics URBAN COMICS en kiosque au moment du Festival ;
- la mise en avant du dessin ayant gagné le prix au travers de la promotion que fera Reed Expositions France du résultat du Concours ;
- le droit de faire état du fait qu'il ait gagné le Concours dans le cadre de l'édition 2019 de COMIC CON PARIS

ARTICLE 6 - AUTORISATION

6.1. Les candidats et le lauréat autorisent, à titre gracieux, REED EXPOSITIONS FRANCE, 20MINUTES et URBAN COMICS à publier, reproduire et représenter tout ou partie des esquisses, maquettes... qu'ils auront présenté au concours lors de leur candidature, sur tout support et par tous moyens dans le cadre d'action de communications liées au Concours ou à COMIC CON PARIS.

Ces autorisations sont données sur tous territoires et pour une durée de 10 ans. Il est précisé que ces autorisations ne constituent pas une cession de droits.

L'article 6.1 ne saurait être interprété comme créant une quelconque obligation d'exploitation pour REED EXPOSITIONS FRANCE, 20MINUTES et URBAN COMICS.

6.2. REED EXPOSITIONS FRANCE, 20MINUTES et URBAN COMICS devront indiquer lors de chaque exploitation de tout ou partie des éléments visés à l'article 7.1 le nom et prénom de l'auteur de l'œuvre en question.

6.3. Les candidats déclarent ne pas avoir cédé ou concédé les droits de propriété intellectuelle afférents à leurs projets. Ils certifient qu'ils sont bien les auteurs de leur projet et garantissent REED EXPOSITIONS FRANCE, 20MINUTES et URBAN COMICS à cet effet. Ils certifient et garantissent plus généralement que leur projet ne porte pas atteinte aux droits de tiers et que REED EXPOSITIONS FRANCE, 20MINUTES et URBAN COMICS pourront les utiliser conformément aux dispositions du présent règlement de Concours. Les candidats garantissent également que le projet qu'ils présentent ne fait l'objet d'aucune revendication ou action de la part de tiers.

6.4. Les candidats autorisent REED EXPOSITIONS FRANCE, 20MINUTES et URBAN COMICS à reproduire, représenter, publier, dans le cadre d'information, de promotion, et de communication liées au Concours leur nom, prénom, image, tout ou partie de leur biographie, dans tous types de médias.

Cette autorisation est donnée à titre gratuit, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans.

ARTICLE 7 – ACCES AU REGLEMENT

Le présent règlement est disponible en ligne sur le site de COMIC CON PARIS : www.comic-con-paris.com

ARTICLE 8 – PORTEE DU REGLEMENT

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement, sans possibilité d'en contester les résultats.

L'organisation se réserve le droit de modifier (changement de date, de durée...) à tout moment le Concours et le présent règlement, sans que ces modifications ne puissent donner lieu à une quelconque réclamation. Elle est également libre de décider d'annuler le Concours, sans recours possible.

Concernant l'accompagnement par URBAN COMICS du lauréat en vue de la possible réalisation de son projet artistique, il est rappelé que celle-ci est directement gérée entre l'artiste et URBAN COMICS. Ainsi, Reed Expositions ne pourra être tenue responsable au titre notamment de cet accompagnement, de ses suites et de ce contrat.

ARTICLE 9 - DIVERS

9.1. Les informations recueillies dans le cadre du Concours font l'objet d'un traitement informatique destiné à la réalisation et à la gestion du Concours. Ces informations sont nécessaires à REED EXPOSITIONS FRANCE, 20MINUTES et URBAN COMICS pour traiter les candidatures des candidats. Les destinataires des données sont 20MINUTES et URBAN COMICS. Les données seront conservées pendant la durée du Concours et une période de six (6) mois au-delà de la fin de celui-ci.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les candidats bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à l'adresse suivante :

Reed Expositions France

COMIC CON PARIS - CONCOURS JEUNES TALENTS

52 quai de Dion Bouton

92800 Puteaux

9.2. Les candidats s'engagent à ne rien faire qui puisse porter atteinte à l'image ou à la réputation du Concours, de COMIC CON PARIS, REED EXPOSITIONS FRANCE, 20MINUTES et URBAN COMICS.

9.3. Les candidats acceptent de se soumettre à la loi française et de donner compétence exclusive aux juridictions de Paris pour tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent règlement de Concours.